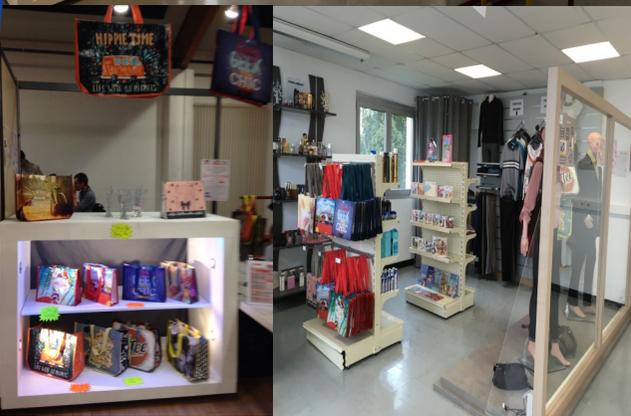


Le lycée est créé en 1967, il a bénéficié en 1988 d'un agrandissement de ses ateliers et en 1989-1990 de la rénovation d'un internat de 140 places.



Le mur-relief du grand sculpteur et académicien François Stahly (1911-2006), réalisé entre 1966 et 1975.



**pmc**  
LYCÉE PROFESSIONNEL  
PIERRE & MARIE CURIE

1 rue Edouard Branly  
53200 Château-Gontier

Téléphone : 02 43 07 26 35

<https://curie.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

Messagerie : [ce.0530040f@ac-nantes.fr](mailto:ce.0530040f@ac-nantes.fr)

Coordinatrice UFA : Karine RAGUENEAU

**pmc**  
LYCÉE PROFESSIONNEL  
PIERRE & MARIE CURIE



**CAP EVS**

Option Produits Alimentaires  
Option Equipement Courant  
Par Apprentissage

**Portes Ouvertes :**

**Samedi**

**07 Mars 2020**

De 9h00 à 13h00

# CAP Employé de Vente Spécialisé par apprentissage

## ✂ Pour quoi faire ?

Employé de commerce,  
Conseiller vendeur.

## ✂ Comment y parvenir ?

En 2 ans en suivant un enseignement général et professionnel articulé sur les axes suivants :

### - Produits Alimentaires :

Appliquer les règles d'hygiène et de conservation,  
Réceptionner, stocker, expédier des produits alimentaires,  
Suivre les familles de produits alimentaires,  
Vente et accompagnement de la vente.

### - Equipement Courant :

Réceptionner les produits et tenir les stocks,  
Aider au suivi d'assortiments,  
Vente et accompagnement de la vente.

## ✂ Pour quels élèves ?

A l'issue d'une classe de 3<sup>ème</sup> générale ou d'une 3<sup>ème</sup> PREPA-METIERS pour des jeunes de 15 ans révolus ayant le sens de la relation humaine, de l'accueil, une qualité d'écoute, d'adaptabilité à divers publics et de disponibilité, ...

## ✂ Quelles sont les particularités ?

En point de vente spécialisé, le titulaire de ce CAP accueille et informe le client. Il propose des services d'accompagnement de la vente et contribue à la fidélisation de la clientèle. Il participe à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits.

## ✂ Déroulement de la formation

### Formation

- Durée : 2 ans après la 3<sup>ème</sup> sous le statut d'apprenti.

### Les conditions requises :

- Avoir 15 ans révolus ou entre 16 et 29 ans.  
- Trouver une entreprise qui accepte de signer un contrat d'apprentissage pour vous accompagner durant votre formation, puis s'adresser à l'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) pour compléter un dossier d'inscription.

**Les périodes de formation en entreprises :** 70 semaines sur 2 ans en entreprise et 24 semaines sur 2 ans en centre de formation.

Ces périodes en entreprise permettent à l'apprenant :

- D'acquérir une meilleure connaissance du monde professionnel.  
- D'acquérir, valider et mettre en pratique des compétences.  
- De capitaliser de l'expérience afin de construire son projet.  
- De s'intégrer dans une équipe de travail.  
- De développer son autonomie.

### Conditions des épreuves à l'examen

Une partie de l'examen se déroule pendant la formation dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (CCF). Une autre partie de l'examen se déroulera en fin de cycle dans le cadre d'un examen final.

## ✂ Débouchés après le CAP EVS

Insertion professionnelle vers les emplois concernés ou Orientation vers une poursuite d'études.

## ✂ Poursuite d'études

Bac pro Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial (ex bac pro commerce),  
Bac pro Technicien conseil vente en alimentation option produits alimentaires,  
MC Assistance, conseil, vente à distance

Matières	1 <sup>ère</sup> et Terminale
Enseignement professionnel	14 h
REVE - Restitution Exploitation du Vécu en	1 h
Prévention Santé Environnement	3 h
Hygiène Alimentaire	2 h
Français - Histoire Géographie	6 h
Mathématiques - Sciences Physiques	6 h
Anglais	1 h
Éducation physique et sportive	2 h